



## **Procès-verbal de la réunion du 27 février 2018 concernant le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Académique (CHSCTA) extraordinaire.**

\*\*\*

### **Ordre du jour : Suicide d'un agent sur son lieu de travail**

#### **Sont présents :**

##### **Représentants de l'administration :**

- M. Vincent DENIS, Secrétaire Général de l'académie de Limoges
- Mme Valérie BENEZIT, Secrétaire Générale Adjointe -DRRH de l'académie de Limoges

##### **Assistent à la réunion :**

- Mme Françoise CONCHARD, Médecin de prévention des personnels, rectorat de Limoges.
- Mme Huguette BENAÏM, Conseillère Technique de Service Social de l'académie de Limoges
- M. Frédéric FAUGERAS, Conseiller Académique de Prévention, rectorat de Limoges
- Mme Caroline MANDON, pôle SST, rectorat de Limoges

##### **Représentants du personnel :**

##### **Titulaires :**

- Mme Laurence FERET-TESSÉYRE (secrétaire CHSCTA)
- M. Fabrice COUEGNAS (FSU)
- M. Nicolas VANDERLICK (FSU)
- Mme Stéphanie RIVOAL (UNSA)
- Mme Béatrice GAUTHIER (FSU)
- Mme Karine BESSE-MARCILLAUD (UNSA)
- Mme Annette DURIN (FSU)

#### **Suppléants :**

- M. Stéphane PICOUT (FSU)
- M. Philippe DUTHOIT (FSU)

- Mme Sylvie CHAMBRE (FSU)
- M. Nicolas VILLACAMPA (FSU)
- 
- Mme Arlette HASSIG (UNSA)
- Mme Viviane FLEYTOU (UNSA)

Personne excusée :

- Mme Laetitia AGNOUX (FSU)

M. Denis, ouvre la séance à 17h.

M. DENIS souligne qu'il s'agit d'une séance que l'on ne souhaiterait jamais vivre dans notre métier. Suite à ce drame et aux échanges que nous avons pu avoir, il nous a paru nécessaire et important de maintenir ce CHSCTA règlementaire bien qu'une réunion du CHS ait eu lieu en urgence après ce drame. Nous allons partager et faire état, lors de cette séance, des actions réglementaires qui vont être enclenchées au cours de la procédure.

M. DENIS précise qu'une enquête CHSCT va être lancée. La délégation sera constituée de trois membres de l'administration, Mme BENEZIT, M. FAUGERAS et M. DENIS et de quatre membres des organisations syndicales, Mme FERET-TESEYRE, Mme RIVOAL, M. DUTHOIT et M. VANDERLICK.

M. DENIS sollicite les membres de la commission pour d'éventuelles remarques et valide la composition de la délégation. La première réunion se tiendra jeudi 29 février à 14h30. L'enquête étant une priorité, nous ne fixerons pas de délais et consacrerons le temps nécessaire au travail à mener.

Mme BENEZIT affirme que les modalités des entretiens seront rappelées au préalable : procédures, organisation afin de poser le cadre réglementaire et suivre une trame cohérente.

M. DENIS pense qu'il serait important d'effectuer les entretiens dans les établissements concernés (Collège Maupassant, Cité scolaire Renoir) tout en donnant la possibilité aux personnes d'être reçues au rectorat si elles en expriment le besoin.

Mme FERET-TESEYRE invite les membres à consulter les documents de l'INRS, ces documents constituent des outils précieux.

M. DUTHOIT souligne que le déroulé de carrière est un élément important et apporte des informations essentielles à transmettre à l'ensemble des membres.

M. DENIS apporte des précisions. Monsieur Rougerie est entré dans l'académie de Limoges en 2009. Il enseignait avant cette date dans l'académie de Créteil. Sa première affectation a été le collège Ronsard. Il enseignait sur trois niveaux, 6èmes, 5èmes, 4èmes. Son service s'élevait à 17h30. En 2010, il est muté au collège Corot d'Aixe-sur-Vienne. Son temps de service est de 19h30. En 2011 et 2012, son temps de service s'élève à 18h. Lors de ses trois années, il enseignait à tous les niveaux de classe : 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

En 2013, monsieur Rougerie est affecté sur trois établissements, le collège Corot à Aixe-sur-Vienne pour 10 h, le collège Maurois pour 5h30 et le collège Rebier à Isle pour 3h. Il enseigne sur deux niveaux de classe : 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

En 2014, monsieur Rougerie reste en poste sur les mêmes établissements. Son temps de service

est modifié, 9h30 au collège Corot d'Aixe-sur-Vienne, 5h30 au collège Maurois et 4h au collège Rebiel d'Isle. Il enseigne à trois niveaux de classe, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

En 2015, monsieur Rougerie est affecté sur deux établissements. Son temps de service s'élève à 15h30, 6h30 au collège Corot d'Aixe-sur-Vienne et 9h au collège Maurois. Il enseigne aux 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup>. En 2016, monsieur Rougerie est affecté sur deux établissements, le collège Maupassant où il effectue 9h réparties sur trois niveaux, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ainsi que le collège Anatole France pour 8h30 dont 2h30 en segpa (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>).

En 2017, monsieur Rougerie est affecté sur deux établissements, le collège Maupassant pour 10 heures d'enseignement réparties sur trois niveaux 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et le collège Renoir pour 11 heures (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>). Son temps de service s'élève à 21h.

Mme BENEZIT précise que monsieur Rougerie était en arrêt maladie depuis le retour des vacances de Noël. Le 12 janvier 2018, il a fait une tentative de suicide. Le rectorat n'a pas été informé. Il a été hospitalisé et était sorti le samedi précédent son acte. A l'issue de son arrêt, monsieur Rougerie a été reçu par le docteur Conchard le mercredi 7 février à 11h.

M. DENIS souligne que la discipline (la technologie) suite à la réforme du collège, a subi une diminution des heures. Cette problématique a eu des répercussions sur les postes. Le rectorat à l'époque avait reçu de manière collective plusieurs enseignants de la discipline et des représentants de l'Unsa. Ce rendez-vous portait sur la discipline et ses difficultés sensibles et non sur une situation particulière.

M. DUTHOIT relève que deux jours après le drame, les problèmes médiatiques relatifs à la circulation d'informations avaient déjà été évoqués, notamment celles évoquant un courrier que l'enseignant aurait laissé. Il ajoute que, dans l'hypothèse où cette information serait fondée et que le document existerait, les membres de la délégation d'enquête souhaiteraient avoir la possibilité d'y accéder. Ce courrier constituerait un élément de compréhension car le choix du lieu est symboliquement fort. Il indique ne pas connaître les limites réglementaires de cette demande mais réaffirme que ce document constituerait une aide précieuse.

M. DENIS affirme qu'une enquête de police est en cours, qu'à ce jour, le docteur Conchard n'a pas eu connaissance de ce courrier et que l'administration rectorale mettra à disposition de la délégation d'enquête du CHSCT tous les documents qui lui auront été transmis.

Mme RIVOAL affirme qu'une demande pourrait être faite auprès du commissariat.

M. DENIS confirme que le rectorat prendra contact auprès du procureur de la république.

Mme CONCHARD précise qu'elle dispose du courrier laissé par monsieur Rougerie suite à sa tentative de suicide du 12 janvier 2018 et que, ce document relevant du secret médical, elle peut éventuellement demander au Conseil de l'Ordre si elle peut le fournir à la délégation d'enquête. Elle attend en outre l'accord de l'épouse de monsieur Rougerie avant de vous transmettre ce document.

M. DENIS indique que l'administration est dans un processus d'accompagnement de l'épouse de monsieur Rougerie, laquelle a été reçue par Mme Morellet. M. DENIS ajoute qu'il a également prévu de la rencontrer, qu'il a eu un échange téléphonique avec sa mère qui vit en région parisienne et qu'elle sera reçue la semaine suivante.

Concernant le volet financier, il déclare que le dossier passera en commission afin d'obtenir une

reconnaissance d'accident du travail et que cette décision n'est pas automatique car monsieur Rougerie était en arrêt maladie au moment des faits.

Mme FERET-TESEYRE déclare que les membres de la délégation d'enquête ont verbalisé le besoin d'être accompagnés psychologiquement ainsi qu'au niveau de l'expertise (méthodologie) et que le secrétariat du CHSCT ministériel a conseillé dans ce but un cabinet, tel que SECAFI du groupe ALPHA.

M. DENIS précise qu'avant de s'engager auprès d'un cabinet, un contact auprès de la DGRH est à prendre.

Mme FERET-TESEYRE fait une déclaration de lecture de deux avis.

#### Vote des avis

##### Avis 1

Les représentants des personnels au CHSCTA souhaitent l'appui d'un cabinet d'experts (type Secafi ou Orseu) pour bénéficier d'un soutien psychologique et méthodologique dans la réalisation de l'enquête menée suite au suicide d'un enseignant en date du 07/02/2018 .

Pour : 7 (5 FSU 2 UNSA)

##### Avis 2

Les représentants des personnels au CHSCTA déplorent l'absence d'ISST et l'insuffisance numérique de personnels médicaux et sociaux dans l'académie de limoges.

Pour : 7 (5 FSU 2 UNSA)

#### Questions diverses :

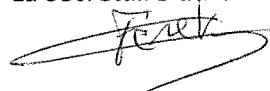
- **Notre académie n'a pas de recteur nommé actuellement et quid de la fusion des académies de Limoges et Poitiers ?**

M. Denis : cette fusion n'est pas d'actualité ; le ministre a confirmé la nomination rapide d'un recteur pour l'académie de Limoges.

-

Fin de la séance à 17h

La secrétaire du CHSCTA,



Le secrétaire général,



Vincent Denis